



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU REGLEMENT 515 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 515 concernant les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville situé au 2282 chemin Ridge à Godmanchester, pendant les heures normales de bureau.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 9e jour de juillet 2024.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site web de la Municipalité, le 9^e jour de juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour de juillet 2024.

Original Signé

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim